

**COMPTE RENDU DU
ONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2015 à 18H00**

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2015 à
18H00**

MEMBRES EN EXERCICE

M BUSTIN Guy; Mme DI-CRISTINA Caroline ; M BUSTIN David ; Mme FONTAINE Nadine ; Mme DELCOURT Fabienne ; Mme MAKSYMOWICZ Louissette ; M SIMON Didier ; M SMITS Jean-François ; Mme SALINGUE Ghislaine ; Mme LUDEWIG Adeline ; M SIDER Joël ; Mme KOWALSKI Isabelle ; M FORTE Serge ; M HOUBART Jean-Luc ; Mme TOURBEZ Emilie ; M LIEGEOIS Bernard ; Mme SAUDOYER Nathalie ; M. MAKSYMOWICZ Thadée ; Mme WACHOWIAK Sylvie ; M PHILOMETE Eric ; Mme KWIECIEN Laura ; M VAN DER HOEVEN Serge ; Mme TROTIN Thérèse ; M MIXTE Alain ; Mme TRELCHAT-CHOUAN Valérie ; M AGAH Franck ; Mme BRUNET Annie-France ; M BEUDIN Michel .

CONVOCAION EN DATE DU 07 OCTOBRE 2015



PRESIDENCE : M Guy BUSTIN

SECRETAIRE DE SEANCE : M Serge FORTE

Nombre de conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **32**

Membres absents / excusés / représentés : **7**

M TOURBEZ Hervé (procuration à M LIEGEOIS Bernard)
Mme BOUKLA Giulia (procuration à M AGAH Franck)
M SZYMANIAK Richard (procuration à M. SIDER Joël)
Mme MARLOT Josette (procuration à M SMITS Jean-François)
Mme TRELCHAT-CHOUAN Valérie (retard)
Mme SOLINI Corinne (procuration à Mme TRELCHAT-CHOUAN Valérie)

ORDRE DU JOUR

Adoption du compte-rendu du 27 Août 2015

Secrétariat Général

- Conseil Municipal des Enfants

Comptabilité - Finances

- Décision Modificative
- Ajustement de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour la requalification des espaces publics de la cité Taffin
- Suppression des 2 budgets annexes au 01-01-2016
- Nouvelles demandes de subventions (Le Colibri, GEA, Histoires de famille et Croclavie)
- Subvention exceptionnelle La Croix Blanche
- Participation voyage à Londres
- Admissions en non valeur
- Distribution cadeaux de Noël aux écoles maternelles
- Fonds de Participation des Habitants
- Formation agent CISPD

ST – Urbanisme

- Acquisition terrain zone des amoureux, rue Kleber
- Rétrocession par la SA du Hainaut à la commune de parcelles
- Régularisation du foncier résidence Georges Bustin
- Agenda d'Accessibilité Programmé

Gestion des Ressources Humaines

- Modification tableau des effectifs – Filière Technique au 01/11/2015
- Modification tableau des effectifs – Filière Sociale au 01/11/2015
- Formation CHSCT – Annule et remplace

Service Population

- Tarifs livret de famille
- Tarifs photocopies – Fax
- Tarifs carte Lilas
- Tarifs cimetière

Ecole de Musique

- Convention Collège Jean Jaurès – percussions
- Convention Académie de Lille

Bibliothèque

- Désherbage

Fêtes et cérémonies

- Bons d'achat Noël – Colis des aînés

Cohésion Sociale

- Création des Conseils Citoyens

Points Divers

- Communication des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Avant d'ouvrir la séance, et dans le cadre de notre politique développement durable, M le Maire souhaite proposer de mettre en place l'envoi dématérialisé du dossier de Conseil. Les élus volontaires (un accord écrit est demandé) recevront la convocation ainsi que les projets de délibérations par e mail. L'objectif est de réduire voir de supprimer les impressions papiers pour le Conseil Municipal mais aussi pour toutes les commissions municipales. Toutefois, les « impressions lourdes » type budget continueront d'être envoyées.

Adoption du compte-rendu du 27 Août 2015

➤ *Unanimité*

D/2015-129 : Modification du Conseil Municipal des Enfants (CME)

Monsieur SMITS rappelle que le CME est un outil d'accompagnement pédagogique permettant aux enfants de s'intéresser à leur commune, d'exprimer leurs opinions et de faire connaître leurs idées en se donnant les moyens d'agir sur leur environnement proche.

Il s'adresse aux enfants Vieux-Condéens scolarisés en classe de CE2 et CM1 (CM1 et CM2 auparavant) dans les écoles municipales. Cependant, les élèves de CM2 pourront voter. La désignation des jeunes conseillers se fera par élection dans les écoles après constitution de listes qui respecteront autant que possible le principe de parité. Le mode de scrutin retenu est la proportionnelle intégrale.

Le CME sera composé de 24 conseillers au lieu de 33 auparavant.

- Ecole Caby : 9 enfants
- Ecole Carnot : 6 enfants
- Ecole Joliot Curie : 6 enfants
- Ecole du Mont de Péruwelz : 3 enfants

Un comité de pilotage (composé d'élus locaux, d'enseignants, de représentants de l'Inspection Académique et de techniciens) suivra l'évolution du CME.

Les objectifs pédagogiques du CME :

- Initier les enfants à la vie politique réelle
- Prendre en compte la parole des enfants
- Favoriser le dialogue entre les citoyens et leurs représentants élus

Les modalités de fonctionnement du CME :

Les élections auront lieu tous les deux ans au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

La durée du mandat est fixée à deux ans afin de permettre la réalisation d'actions à moyen terme.

Les jeunes conseillers pourront proposer des actions et travailler à leur réalisation en commissions thématiques dont le nombre est plafonné à 4.

Les assemblées plénières se tiendront 2 à 3 fois par an en présence des élus délégués en charge du CME, d'autres élus du conseil municipal adulte et des membres du comité de pilotage.

Le comité de pilotage se réunira pour évaluer la faisabilité des projets des jeunes conseillers, débattre et trouver des solutions à toutes interrogations et difficultés liées à la mise en œuvre des projets.

VU l'article L 2143-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal, et comprenant des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil municipal,

VU la Convention Internationale des droits de l'Enfant adopté par l'organisation des Nations Unies le 20 novembre 1989 sur le statut de l'Enfant dans notre société,

Considérant le CME comme un outil en faveur de l'apprentissage de la citoyenneté,

Considérant le CME comme le premier niveau du parcours de citoyen pour les jeunes Vieux-Condéens,

Le Conseil municipal ayant délibéré, décide

– de porter le nombre de conseillers à 24

– d'adopter les modalités de fonctionnement du CME telles que développées ci-dessus.

M le Maire indique à M MIXTE que le CME aura un budget, ce dernier était de 20 000 € précédemment et serait peut-être reconduit. L'élection aura lieu le 16 Novembre.

M MIXTE souhaite des informations sur les élus locaux présents au comité de pilotage. M le Maire propose que toutes les bonnes volontés soient admises au sein de ce CME.

➤ **Unanimité**

D/2015-130 : Budget Principal : Décision Modificative n°1

Vu la note de synthèse et le document joint présentant la décision modification n° 1 selon les règles de la comptabilité publique,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide de voter la décision modificative n°1.

➤ **Majorité**

8 contres : M VAN DER HOEVEN Serge ; Mme TROTIN Thérèse ; M MIXTE Alain ; M AGAH Franck ; Mme BRUNET Annie-France ; M BEUDIN Michel ; Mme SAUDOYER Nathalie et Mme BOUKLA Giulia.

D/2015-131 : Ajustement de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour la requalification des espaces publics de la cité Taffin

Monsieur le Maire rappelle que des travaux importants sont engagés pour la requalification des espaces publics de la cité Taffin.

Que pour ce faire une autorisation de programme a été votée le 30 mars 2012 pour 2 000 000€ et réévaluer à 3 300 000 € par délibération du 16 octobre 2013 et 3 317 000 € par délibération du 13 avril 2015

Aujourd'hui, un nouvel ajustement s'avère nécessaire à hauteur de 94 245 € pour les compléments de travaux et révisions de prix.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

Vu l'article L 2311-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Considérant que des ajustements sont nécessaires sur l'autorisation de programme et crédits de paiement pour la requalification des espaces publics de la cité Taffin

Décide, après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : de réévaluer l'autorisation de programme et crédits de paiement de 94 245 € soit un total de 3 411 245 € TTC

Article 2 : de répartir les crédits de paiement pour 2015 comme suit :
CP 2015 : 2 428 201,81 € TTC

Article 3 : que les reports de crédits de paiement se feront sur les crédits de paiement de l'année N+1 automatiquement

M VAN DER HOEVEN souhaite savoir en quoi consiste cette réévaluation. M David BUSTIN explique qu'il s'agit des révisions de prix liées au cahier des charges et de l'extension de la rue Laroche.

➤ **Majorité**

1 contre : Mme FONTAINE Nadine

D/2015-132 : Suppression du Budget Annexe Atelier Chantier d'Insertion Espaces naturels sensibles et de la trame verte et bleue.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 14 février 2013 et reçue en sous-préfecture le 19 février 2013 portant création d'un Budget annexe ACI Gestion des espaces naturels sensibles et de la trame verte et bleue.

Il précise que la création de ce budget annexe permettait de suivre plus facilement la gestion du fonctionnement de ce service (suivi des aides de l'état, édition de bilans pour les différents financeurs).

Aujourd'hui, la mise en place depuis 2014 d'un nouveau logiciel de gestion financière plus performant et plus complet permet d'isoler le fonctionnement d'un service au sein même du budget principal.

Aussi, afin d'améliorer la lisibilité global du budget communal, d'alléger les opérations croisées entre les budgets et de répondre aux remarques de l'audit sur l'unité des documents budgétaires, Monsieur le Maire propose de supprimer la gestion du service ACI espaces naturels sensibles par le biais d'un budget annexe.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide de supprimer le Budget annexe «Atelier Chantier d'Insertion Gestion des espaces naturels sensibles et de la trame verte et bleue » à compter du 1^{er} janvier 2016.

M AGAH interroge M le Maire sur la situation des chantiers d'insertion ainsi que sur le financement des encadrants des chantiers d'insertion. M David BUSTIN rappelle que la DIRRECTE avait été sollicitée pour l'ACI Fer afin que la Ville puisse continuer à faire de l'insertion. Concernant cet ACI, la Ville souhaite continuer ces actions d'insertion et les autorités compétentes seront interpellées à la fin du chantier. Cependant, le nouveau président du département risque de ne pas faire de l'insertion une priorité. M BUSTIN informera donc le conseil le moment venu.

➤ **Unanimité**

D/2015-133 : Suppression du Budget Annexe Atelier Chantier d'Insertion Ferronnerie d'art

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 25 février 2010 et reçue en sous-préfecture le 1^{er} mars 2010 portant création d'un Budget annexe Atelier Chantier d'Insertion ferronnerie d'Art.

Il précise que la création de ce budget annexe permettait de suivre plus facilement la gestion du fonctionnement de ce service (suivi des aides de l'état, édition de bilans pour les différents financeurs).

Aujourd'hui, la mise en place depuis 2014 d'un nouveau logiciel de gestion financière plus performant et plus complet permet d'isoler le fonctionnement d'un service au sein même du budget principal.

Aussi, afin d'améliorer la lisibilité global du budget communal, d'alléger les opérations croisées entre les budgets et de répondre aux remarques de l'audit sur l'unité des documents budgétaires, Monsieur le Maire propose de supprimer la gestion du service Atelier Chantier d'Insertion Ferronnerie d'art par le biais d'un budget annexe.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide de supprimer le Budget annexe «Atelier Chantier d'Insertion Ferronnerie d'Art » à compter du 1^{er} janvier 2016.

➤ **Unanimité**

D/2015-134 : Nouvelles demandes de subventions

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande émanant des associations ci-dessous énumérées au titre de l'année 2015.

Faute d'un dossier de demande de subvention complet ou dans les temps, ces demandes n'ont pu être traitées avant le vote du B.P. 2015.

Concernant Croclavie et Histoires de famille, il s'agit d'associations nouvellement créées.

GEA	760 €
LE COLIBRI	1 425 €
HISTOIRES DE FAMILLE	240 €
CROCLAVIE	240 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à l'allocation d'une subvention à ces associations pour l'année 2015,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser les subventions au titre de l'année 2015.

➤ *Unanimité*

D/2015-135 : Subvention exceptionnelle – Association des Secouristes Français Croix Blanche de Wallers – Arenberg

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier émanant de M Frédéric JOLY, président de l'association des secouristes Français Croix Blanche de Wallers - Arenberg, lequel sollicite l'octroi d'une subvention exceptionnelle de la Ville afin de financer l'achat d'un défibrillateur. En effet, à ce jour, l'association n'en possède qu'un et souhaite en acquérir un deuxième afin de pouvoir assurer deux postes de secours le même jour.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer la subvention exceptionnelle à 150 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € à l'association des secouristes Français Croix Blanche de Wallers – Arenberg.

➤ *Unanimité*

D/2015-136: Demande de participation financière pour un voyage à Londres – Lycée du Pays de Condé

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier émanant de Mme FIQUET, professeur d'Anglais du lycée du Pays de Condé, laquelle sollicite une participation financière de la commune pour un voyage à Londres qui s'est déroulé du 23 au 27 Mars 2015.

Monsieur le Maire propose d'allouer une somme de 45 € par élève Vieux-Condéen ayant participé à ce séjour (9 élèves sont concernés)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à la proposition susmentionnée,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser 45 € à chaque famille Vieux-Condéenne dont l'enfant a participé à ce voyage.

➤ *Unanimité*

D/2015-137 : Admissions en non-valeur

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que des familles Vieux-Condéennes se trouvent dans l'incapacité de régler le solde des repas cantine, ce pour un coût total de 36,50 €.

Présentations en non-valeur :

Numéro de liste	Montant
1893030532	10,80 €
1765230832	25,70 €

Il demande à l'assemblée conformément à la législation en vigueur de bien vouloir se prononcer pour une admission en non-valeur.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

ACCEPTE la mise en non-valeur pour un montant total de 36,50 €.

➤ *Unanimité*

D/2015-138 : Distribution de cadeaux de Noël aux écoles maternelles

M SMITS rappelle à l'assemblée que chaque année a lieu une distribution de cadeaux aux élèves de maternelle. Il propose de reconduire cette opération.

Le coût unitaire d'un cadeau est fixé à 15 € H.T.

Les élèves de toutes les écoles maternelles de la Ville sont concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à la distribution de cadeaux aux élèves de maternelle.

Mme FONTAINE souhaite connaître le nombre d'enfants concernés. M le Maire lui indique qu'il y en a environ 400.

➤ *Unanimité*

D/2015-139 : Action Fonds de Participation des Habitants (F.P.H.)

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la programmation de la fiche projet présentée par l'association Enfance Jeunesse Loisirs (E.J.L.) et intitulée « F.P.H. ».

L'objectif de cette action est de soutenir la vie associative de la Ville et d'aider à l'initiation de projet pour et par les habitants par le biais de demandes de participation financière déposées auprès de l'association Enfance Jeunesse Loisirs porteuse du projet.

Il précise que les réservations budgétaires afférentes à cette programmation seront reprises au Budget Primitif 2016, ce pour un montant fixé à 3 300 € pour la ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'octroi à l'association E.J.L. d'une somme de 3 300 € représentant la part de la Ville à la réalisation du projet F.P.H.,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de gestion à intervenir entre la Ville et l'association E.J.L.

Monsieur Alain MIXTE ne prend pas part au vote.

M MIXTE s'inquiète pour le budget 2016 car selon le résultat des élections régionales, le FPH risque de ne pas être maintenu.

➤ *Unanimité*

D/2015-140 : Formation Coordinateur CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance) - Diplôme d'Etat Médiateur familial

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le coordonnateur du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance souhaite réaliser une formation lui permettant d'acquérir le diplôme d'Etat de médiateur familial.

La formation représentant un coût total 7596€ TTC sera supportée à hauteur de 5642.50€ TTC par les 3 communes (Fresnes/Escaut – Condé/L'Escaut - Vieux-Condé) adhérentes au CISPD, soit 1880.83€ chacune.

Le solde correspondant à 1953.50€ reste à la charge de l'agent.

Monsieur le Maire propose donc de financer cette formation qui sera réalisée par l'IRTS, sise Parc Eurasanté Est – rue Ambroise Paré BP 71 59373 LOOS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la signature de tous documents permettant de payer les frais afférents à cette formation.

M AGAH voudrait savoir si les 2 médiateurs bénéficieront aussi de formations. M le Maire estime qu'il est important que ces agents et tous les agents en général bénéficient des actions de formation.

➤ *Unanimité*

D/2015-141 : Acquisition de la parcelle située au 476, rue Kléber, cadastrée AX n°10

M David BUSTIN informe l'assemblée que Melle CZECH Virginie, propriétaire de la parcelle située au 476, rue Kléber, cadastrée AX n°10, d'une contenance de 265 m², encombrée partiellement d'une ruine d'une ancienne habitation, demande à la commune de procéder à l'acquisition du bien.

Il s'agit d'un terrain se trouvant dans le périmètre de la zone des amoureux. Son acquisition permettra d'établir la desserte ouest et favorisera ainsi la circulation des usagers entre la zone concernée et l'étang d'Amaury.

France domaine a été consulté et a estimé ce bien à 5 300 € en date du 27 janvier 2015 compte-tenu du marché actuel.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Donne son accord pour l'acquisition de la parcelle située au 476, rue Kléber à Vieux-Condé (59690), cadastrée AX n°10, d'une superficie de 265 m² pour la somme de 5 300 € ;

Autorise Monsieur Le Maire à signer tout avant-contrat et l'acte authentique à intervenir qui sera dressé par l'étude de Maître Vivien Streiff située 10, place Verte à Condé-sur-l'Escaut (59163), aux frais de l'acquéreur.

➤ *Unanimité*

D/2015-142 : Rétrocession par la SA du Hainaut à la commune des parcelles cadastrées AL n°758, n°759 et n°760

M David BUSTIN rappelle que la ville de Vieux-Condé, en collaboration avec la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole, a engagé, dans le cadre du programme National de Rénovation Urbaine, un vaste projet de restructuration urbaine du quartier de la Solitude/Hermitage.

A cette occasion, des aménagements d'espaces verts ont été réalisés sur l'emprise de parcelles appartenant à la SA du Hainaut.

La SA du Hainaut propose à la commune la rétrocession en l'état et à l'euro symbolique de trois parcelles qui après acquisition resteront dans le domaine privé communal.

Il s'agit des parcelles suivantes :

AL n°758 d'une superficie de 744 m² située au 20, rue Fernand et René Bouton

AL n°759 d'une superficie de 430 m² située au 140, rue Gustave Boucaut

AL n°760 d'une superficie de 366 m² située au 122, rue Gustave Boucaut

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide d'accepter la rétrocession desdites parcelles au profit de la Ville de Vieux-Condé,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir qui sera dressé par l'étude de Maître Vivien Streiff située 10, place verte à Condé-sur-l'Escaut (59163), aux frais de l'acquéreur.

➤ **Unanimité**

D/2015-143 : Régularisation du foncier résidence Georges BUSTIN

M David BUSTIN rappelle que le CCAS lors de son conseil d'administration en date du 09/07/2002 avait délibéré pour une cession au profit de la commune et pour l'euro symbolique les parcelles cadastrées AM n°145, n°257 et n°280 afin d'y réaliser la construction d'un EPHAD et de 18 logements sociaux.

Le conseil municipal en date du 08/10/2002 avait délibéré pour la cession à l'euro symbolique à Val Hainaut Habitat la totalité de la parcelle AM n°257 et une partie des parcelles cadastrées AM n°145, n°280 et AM n°307 (cette dernière appartenant au CCAS et mise à disposition à la SA du Hainaut par le biais d'un bail à construction) pour la construction de 18 logements sociaux.

Le conseil municipal en date du 01/12/2003 avait délibéré pour céder à l'euro symbolique le surplus des parcelles cadastrées AM n°145, n°280 et n°307 au profit de la SA du Hainaut pour la réalisation d'un EHPAD.

La régularisation n'a pu avoir lieu, la parcelle AM n°307 étant sous l'emprise d'un bail qu'il fallait réduire ou résilier afin de pouvoir rédiger les différents actes.

En 2012 après avoir revu le dossier avec la ville, la SA du Hainaut et Val Hainaut Habitat ont missionné le cabinet Michel Bon, Géomètre Expert, pour réaliser les divisions cadastrales relatives aux occupations foncières.

Lors de son conseil d'administration en date du 11/04/2012, le CCAS a validé la cession à l'euro symbolique des parcelles lui appartenant au profit de la SA du Hainaut de Val Hainaut Habitat et de la commune.

Aujourd'hui, le conseil municipal de Vieux Condé doit délibérer en vertu de l'article 2241-5 du code Général des Collectivités Territoriales pour approuver les délibérations du CCAS en date du 19/05/2015 et mandater un Adjoint qui sera le représentant de la ville pour la signature de l'acte entre le CCAS et la Ville. Monsieur le Maire intervenant pour le CCAS.

Cinq délibérations ont été prises par le CCAS lors de son conseil d'administration en date du 19/05/2015 :

- Délibération 2015-n°16 : réduction de l'assiette foncière du bail à construction pour régularisation du foncier.

- Délibération 2015-n°17 : cession de l'emprise foncière CCAS à Val Hainaut Habitat (construction de 18 logements).

- Délibération 2015-n°18 : cession de l'emprise foncière CCAS à la SA du Hainaut (construction de l'EHPAD).

- Délibération 2015-n°19 : résiliation du bail à construction et cession de l'emprise foncière CCAS à la SA du Hainaut (construction de 13 logements pour personnes âgées).

- Délibération 2015-n°20 : cession de l'emprise foncière CCAS à la commune de Vieux-Condé (voiries et espaces verts).

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Approuve les délibérations 2015-n°16 ; 2015-17 ; 2015-18 ; 2015-19 ; 2015-20 prises par le CCAS lors de son conseil d'administration en date du 19/05/2015.

Mandate M. David BUSTIN, Adjoint aux travaux et à l'urbanisme à remplacer M. le Maire à la signature de l'acte. Monsieur Le Maire intervenant pour le CCAS.

➤ *Unanimité*

D/2015-144 : Agenda d'Accessibilité Programmée

VU *la loi du 11 février 2005* pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, qui a introduit différentes obligations légales pour les collectivités, quant à la mise en accessibilité, avec des échéances à 2015 pour des thématiques telles que les mobilités ou le cadre bâti,

VU *le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014* relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public est paru,

VU *l'article L111-7-5 du Code de la construction et de l'habitation* qui précise que le propriétaire ou l'exploitant d'un établissement recevant du public ou d'une installation ouverte au public qui ne répond pas au 31 décembre 2014 aux exigences d'accessibilité définies à *l'article L111-7-3 du Code de la Construction et de l'habitation* élabore un agenda d'accessibilité programmée. Cet agenda comporte une analyse des actions nécessaires pour que l'établissement réponde à ces exigences et prévoit le programme et le calendrier des travaux ainsi que les financements correspondants,

Aujourd'hui certains équipements de la commune ne répondent pas aux normes d'accessibilité PMR.

Un diagnostic des bâtiments a été réalisé par le Bureau d'étude VERDI missionné par Valenciennes Métropole.

Sa mission consistait à assister la Commune de Vieux-Condé pour le projet de mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments communaux, conformément aux normes techniques et obligations réglementaires et la réalisation des dossiers relatifs à l'Ad'Ap.

Ce diagnostic présenté à la commission communale d'accessibilité le 30 septembre 2015 fait ressortir le contenu des travaux envisagés, leur programmation et leur coût estimatif selon l'Agenda d'Accessibilité Programmée ci-joint.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

ADOpte le projet d'Agenda d'Accessibilité Programmée pour la période 2016-2021 pour un coût estimatif de 175 200,00 € HT.

AUTORISE le Maire à déposer la demande d'approbation, puis à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des actions.

➤ *Unanimité*

N° ERP	Nom du Bâtiment	Total en €HT	Priorité	Dérogations (nombre)	Période 3 ans			Période 6 ans		
					2016	2017	2018	2019	2020	2021
				Nbe	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT
		175 200,00 €		2	32 900,00 €	30 865,00 €	30 855,00 €	29 870,00 €	28 745,00 €	21 965,00 €
1	Mairie	29 055,00 €	2				29 055,00 €			
2	Bâtiment Cohésion sociale	5 200,00 €	2					5 200,00 €		
3	Ressources humaines	450,00 €	2					450,00 €		
4	Halte garderie Solitude									
5	Salle Germinal									
6	CCAS	4 435,00 €	3							4 435,00 €
7	Eglise du Centre	4 540,00 €	3							4 540,00 €
8	Complexe sportif Draux	3 750,00 €	3							3 750,00 €
9	Complexe sportif Maertens	4 395,00 €	3						4 395,00 €	
10	Complexe sportif Kerkhove	17 980,00 €	3					17 980,00 €		
11	Ecole maternelle du Centre	3 210,00 €	1		3 210,00 €					
12	Ecole primaire Marcel Cabry	6 480,00 €	1		6 480,00 €					
13	Ecole Maternelle Pierre Lemoine									
14	Ecole maternelle du Rieux	1 970,00 €	1		1 970,00 €					
15	groupe scolaire Maurice Thorez	30 325,00 €	1	1		30 325,00 €				
16	Ecole primaire Joliot Curie									
17	Groupe scolaire Mont de Peruwelz	18 460,00 €	1		18 460,00 €					
18	Maison de quartier									
19	Maison de quartier - préau	5 940,00 €	3							5 940,00 €
20	Maison pour Tous									
21	Boulodrome									
22	Espace Boris Vian									
23	Ludothèque									
24	Bibliothèque	6 240,00 €	2	1				6 240,00 €		
25	Halte garderie "O comme trois pommes"	540,00 €	1			540,00 €				
26	Restaurant scolaire	2 780,00 €	1		2 780,00 €					
27	Espace Décrouez + Ecole de musique	15 115,00 €	3						15 115,00 €	
28	Poste de Police	200,00 €	3						200,00 €	
29	Buvette du stade	1 075,00 €	3							1 075,00 €
30	Local Colombophile	2 225,00 €	3							2 225,00 €
31	Centre Social	4 425,00 €	3						4 425,00 €	
32	Service Jeunesse	3 250,00 €	3						3 250,00 €	
33	Maison de la parentalité	1 360,00 €	3						1 360,00 €	
34	Cimetière									
35	Au P'tit Creux	1 800,00 €	2				1 800,00 €			

Mme FONTAINE souhaite savoir à quoi correspondent les 30 325€ pour le groupe scolaire Maurice Thorez. M BUSTIN lui indique que les coûts ont été estimés par un bureau d'étude. Il rappelle que la loi oblige qu'au moins une des écoles soit accessible.

D/2015-145: Transformation de poste dans la filière technique au 01/11/2015.

Le conseil municipal de Vieux-Condé, sur proposition de Monsieur le maire,

Vu l'avis favorable du Comité Technique,

DECIDE

De transformer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (75,83/151,67^è) en un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (58,50/151,67^è) au 01/11/15.

A compter du 01/11/2015, la composition du tableau du personnel communal (filière technique) sera la suivante :

- 1 Directeur des services techniques.
- 1 Ingénieur principal à temps complet.
- 1 Ingénieur à temps complet.
- 2 Techniciens principaux de 1^{ère} classe à temps complet.
- 2 Techniciens principaux de 2^{ème} classe à temps complet.
- 4 Techniciens à temps complet.
- 4 Agents de maîtrise principaux à temps complet.
- 9 Agents de maîtrise à temps complet.
- 5 Adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe à temps complet.
- 10 Adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet.
- 16 Adjoints techniques de 1^{ère} classe à temps complet.
- 3 Adjoints techniques de 1^{ère} classe à temps non complet (75,83/151,67^è).
- 71 Adjoints techniques de 2^{ème} classe à temps complet.
- 1 Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (134,33/151,67^è).
- 3 Adjoints techniques de 2^{ème} classe à temps non complet (130/151,67^è).
- 2 Adjoints techniques de 2^{ème} classe à temps non complet (119,17/151,67^è).
- 2 Adjoints techniques de 2^{ème} classe à temps non complet (110,50/151,67^è).
- 1 Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (108,34/151,67^è).
- 3 Adjoints techniques de 2^{ème} classe à temps non complet (99,67/151,67^è).
- 1 Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (97,50/151,67^è).
- 2 Adjoints techniques de 2^{ème} classe à temps non complet (95,34/151,67^è).
- 1 Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (93,17/151,67^è).
- 2 Adjoints techniques de 2^{ème} classe à temps non complet (86,67/151,67^è).
- 1 Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (84,50/151,67^è).
- 2 Adjoints techniques de 2^{ème} classe à temps non complet (78/151,67^è).
- 11 Adjoints techniques de 2^{ème} classe à temps non complet (75,83/151,67^è).
- 1 Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (58,50/151,67^è).
- 1 Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (43,33/151,67^è).

➤ **Unanimité**

D/2015-146: Création de postes dans la filière « sociale » au 01/11/2015.

Le Conseil Municipal de Vieux-Condé, sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE

La création - à compter du 01/11/2015 - d'un poste d'éducateur principal de jeunes enfants à temps complet.

A compter du 01/11/2015, la composition du tableau du personnel communal de la filière sociale sera la suivante :

- 1 Conseiller socio-éducatif à temps complet.
- 1 Assistant socio-éducatif principal à temps complet.
- 2 Educateurs principaux de jeunes enfants à temps complet.

- 2 Educateurs de jeunes enfants à temps complet.
- 1 Educateur de jeunes enfants à temps non complet (112,67/151,67^{èmes}).
- 1 Educateur de jeunes enfants à temps non complet (91/151,67^{èmes}).
- 1 Agent social principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- 1 Agent social principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- 1 Agent social territorial de 1^{ère} classe à temps complet.
- 3 Agents sociaux de 2^{ème} classe à temps complet.
- 2 A.T.S.E.M. principaux de 1^{ère} classe à temps complet.
- 3 A.T.S.E.M. principaux de 2^{ème} classe à temps complet.
- 10 A.T.S.E.M. de 1^{ère} classe à temps complet.
- 1 A.T.S.E.M. de 1^{ère} classe à temps non complet (75,83/151,67^{èmes}).
- 6 A.T.S.E.M. de 2^{ème} classe à temps complet.
- 1 A.T.S.E.M. de 2^{ème} classe à temps non complet (75,83/151,67^{èmes}).

➤ **Unanimité**

D/2015-147 : Modification délibération D/2015-094 – Formation CHSCT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a, par délibération D/2015-094 du 20 Mai 2015, approuvé la réalisation d'une formation relative au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail pour un montant de 5 100.00 € TTC via le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier la délibération D/2015-094 du 20 Mai 2015, du fait de l'indisponibilité de l'organisme de formation pour cette année 2015. De plus, les services proposés par cette structure sont plus onéreux. Force est de rappeler que ce stage est obligatoire pour les membres du CHSCT.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- ✚ Comprendre les enjeux de la prévention en matière de santé et sécurité au travail.
- ✚ Connaître l'ensemble des pouvoirs et prérogatives du CHCT et de ses membres.
- ✚ Connaître les différents risques professionnels, les analyser et proposer des mesures de prévention.

Méthodes pédagogiques

Pédagogie active s'appuyant sur :

- ✚ L'utilisation des textes réglementaires en vigueur
- ✚ L'apport d'outils d'analyse et d'évaluation
- ✚ Des études de cas

Monsieur le Maire propose donc de financer cette formation CHSCT qui sera réalisée par l'organisme Prevent'act formation pour un coût total de 4 740.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la signature de tous documents permettant de payer les frais afférents à cette formation.

M le Maire précise à M AGAH que les agents concernés sont les mêmes, il y a juste changement de l'organisme de formation.

➤ **Unanimité**

Objet : Participation forfaitaire au coût d'un duplicata de livret de famille

Considérant l'accroissement des demandes d'établissement de duplicata de livrets de familles qui occasionnent une dépense supplémentaire pour l'achat de livrets neufs, ainsi que des frais d'envoi à des destinataires dont une grande partie n'est pas domiciliée à Vieux-Condé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'instaurer à compter du 1^{er} novembre 2015 un **tarif forfaitaire** pour l'établissement et la délivrance du duplicata du livret de famille (à partir du 3^{ème} livret) fixé à **12 euros**.

➤ **Unanimité**

D/2015-149 : Modification des tarifs photocopies et création des tarifs envoi de fax

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une réévaluation des tarifs est nécessaire et qu'il advient d'y ajouter les tarifs pour l'envoi de fax.

Il propose à l'assemblée de fixer les tarifs ainsi:

- photocopie A4 recto noir et blanc : 0.30 Euros
- photocopie A4 recto-verso noir et blanc : 0.50 Euro
- photocopie A3 recto noir et blanc : 0.50 Euros
- photocopie A3 recto-verso noir et blanc : 0.80 Euros
- fax en A4 : 1, 50 la première page et 1 euro les pages suivantes.

Le Conseil Municipal, accepte les modifications des tarifs ci-dessus.

➤ **Majorité**

9 contres : M VAN DER HOEVEN Serge ; Mme TROTIN Thérèse ; M MIXTE Alain ; Mme TRELCAU-CHOUAN Valérie ; M AGAH Franck ; Mme BRUNET Annie-France ; M BEUDIN Michel ; Mme SOLINI Corinne ; Mme BOUKLA Giulia.

D/2015-150 : Tarif carte transport aux personnes âgées

Le Conseil Municipal, à la majorité après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable au maintien pour l'année 2016 de sa décision antérieure relative à l'attribution de la transcarte sur le réseau de TRANSVILLES et des lignes affrétées, c'est à dire :

- Cession de cette carte aux personnes âgées de 65 ans minimum non astreintes à l'impôt.

FIXE la participation financière des bénéficiaires à la somme de 30 €.

M AGAH souhaite connaître le nombre de bénéficiaires. M DI-CRISTINA indique qu'environ 100 cartes sont distribuées.

➤ **Majorité**

9 contres : M VAN DER HOEVEN Serge ; Mme TROTIN Thérèse ; M MIXTE Alain ; Mme TRELCAU-CHOUAN Valérie ; M AGAH Franck ; Mme BRUNET Annie-France ; M BEUDIN Michel ; Mme SOLINI Corinne ; Mme BOUKLA Giulia.

D/2015-151: Revalorisation des tarifs du cimetière

Monsieur le Maire, propose de revaloriser les tarifs du cimetière et de les fixer comme suit dès le 1^{er} novembre 2015 :

CONCESSION (Citerne) 2,60 M2 (1, 2, 3 places)		CONCESSION (Citerne) 4 M2 (4 places et +)		CONCESSIONS TEMPORAIRES (pleine terre – carré confessionnel) le m2		Renouvellement
50 ans	325 euros	50 ans	500 euros	50 ans	125 euros	1 fois
30 ans	250 euros	30 ans	350 euros	30 ans	70 euros	2 fois
15 ans	180 euros	15 ans	180 euros	15 ans	55 euros	3 fois

CASE COLUMBARIUM		CAVURNE	
50 ans renouvelable 1 fois	900 euros	50 ans renouvelable 1 fois	1100 euros
30 ans renouvelable 2 fois	700 euros	30 ans renouvelable 2 fois	900 euros
15 ans renouvelable 3 fois	400 euros	15 ans renouvelable 3 fois	500 euros

Taxe d'inhumation : **35 euros**

Taxe d'exhumation : **45 euros**

Taxe dépôt d'urne : **35 euros**

Dispersion des cendres : **35 euros**

Occupation provisoire : les 10 premiers jours : **30 euros**
Par jour supplémentaire : **12 euros**

Lutrin redevance pour 10 ans renouvelable 1 fois : **150 euros**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE l'application des tarifs ci-dessus énoncés.

Mme FONTAINE voudrait être informée du niveau des augmentations. Mme DI-CRISTINA explique qu'auparavant le choix n'était pas donné au citoyen concernant la durée c'est pourquoi il y a des tarifs nouveaux, cependant il y a eu des revalorisations sur certains tarifs pour s'aligner sur les collectivités voisines.

➤ **Majorité**

9 contres : M VAN DER HOEVEN Serge ; Mme TROTIN Thérèse ; M MIXTE Alain ; Mme TRELCHAT-CHOUAN Valérie ; M AGAH Franck ; Mme BRUNET Annie-France ; M BEUDIN Michel ; Mme SOLINI Corinne ; Mme BOUKLA Giulia.

D/2015-152 : Convention de partenariat Ville de Vieux-Condé / Collège Jean Jaurès – percussions brésiliennes.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la volonté de continuer le partenariat entre l'école de musique Guy Deplus et le collège Jean Jaurès. A cet effet, la Ville de Vieux-Condé met à disposition un intervenant de percussion au collège.

Cette action aura lieu dans l'enceinte du collège et se déroulera pendant l'année scolaire 2015/2016.

Cette mise à disposition nécessite la signature d'une convention fixant les principes conventionnels liant les parties en présence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir avec le collège Jean Jaurès.

➤ **Unanimité**

D/2015-153 : Convention de partenariat Ville de Vieux-Condé / Académie de Lille

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la volonté de continuer à mettre à disposition de l'école du Mont de Péruwelz pour l'année scolaire 2015/2016 un professeur de percussion dans le cadre du projet initié l'an dernier.

Cette mise à disposition nécessite la signature d'une convention avec l'Académie de Lille fixant les principes conventionnels liant les parties en présence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir avec l'académie de Lille.

➤ *Unanimité*

D/2015-154: Désherbage de la bibliothèque

Vu les recommandations du ministère de pratiquer régulièrement le désherbage,

Vu la délibération n°30-06-120 du 30/06/2009 relative à l'élargissement du désherbage de la Bibliothèque,

Vu les délibérations n°20-05-103 du 20 mai 2010, n°09-04-53 du 09 avril 2010 et n°22-12-283 du 22 décembre 2011 relatives aux tarifs des livres, CD et vidéos cassettes mis en vente lors des « foires » organisées par la bibliothèque Municipale,

Les documents abîmés ou obsolètes de la bibliothèque seront détruits et ceux dont l'état le permettra pourront être proposés aux usagers lors de « foires » ou éventuellement donnés à des associations ou organismes locaux à but non lucratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACTE la désaffectation du domaine public des documents concernés,

AUTORISE Monsieur le Maire à envoyer ces documents au centre de traitement ECOVALOR à Valenciennes pour y subir un traitement de valorisation ou pour les documents les plus exploitables, à être mis en vente lors de foires ad hoc ou offerts à des associations ou organismes locaux à but non lucratif.

Mme FONTAINE aimerait connaître le nombre de livres concernés mais M le Maire ne connaît pas le nombre exact.

➤ *Unanimité*

D/2015-155 : Bons d'achat Noël

Considérant que la Ville remet à ses aînés des colis de fin d'année ;

Considérant la satisfaction des aînés de la communauté musulmane relative aux bons d'achats délivrés l'an dernier ;

Monsieur le Maire propose de reconduire la distribution d'un bon d'achat à la boucherie Halal de Vieux-Condé d'un montant de :

- 20€ pour les personnes seules ;
- 30€ pour les couples.

Ces bons sont valables jusqu'au 31 Décembre 2015.

Le Conseil Municipal, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus énoncées.

*Mme TRELCA*T propose pour l'an prochain d'ouvrir les bons d'achat à tous les commerces de la Ville. M le Maire fera cette proposition à la commission des fêtes.

M AGAH propose quant à lui de donner ce bon d'achat pour l'Aïd mais M le Maire considère que nous sommes dans une république laïque et qu'il convient d'y appliquer les règles de laïcité tout en respectant les religions des uns et des autres.

M MIXTE propose d'intituler ces bons de « bons de fin d'année »

➤ **Unanimité**

D/2015-156 : Création du Conseil Citoyen

La Ville de Vieux-Condé entend s'inscrire pleinement dans la démarche de participation citoyenne promue par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 créant les conseils citoyens :

Art.7 : « Un conseil citoyen sera mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville. Il est composé, d'une part, d'habitants tirés au sort dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes et, d'autre part, de représentants des associations et acteurs locaux.

Ces conseils citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville »

Missions :

- 1- Favoriser l'expression des habitants et des usagers.
- 2- Permettre la co-construction des contrats de Ville en y associant les habitants, les acteurs locaux et les associations.
- 3- Faire émerger et soutenir les initiatives citoyennes.

Par décret en date du 14 Septembre 2015, les quartiers Solitude Hermitage et Taffin Jard Centre ont été retenus dans la géographie prioritaire de la nouvelle Politique de la Ville (2015-2020). C'est pourquoi les Conseils Citoyens doivent être mis en place au cours de l'année 2015/2016.

Composition de chaque Conseil Citoyen :

- Le collège d'habitants (x membres)

Il doit représenter au minimum 50% des membres du Conseil.

Représentatif de la population du quartier, il respecte la parité homme / femme et donne une importante place aux jeunes (16 – 30 ans) afin de favoriser leur participation démocratique.

- Le collège des associations et des acteurs locaux (x membres)

Il est composé d'associations implantées dans le quartier, associations de locataires, association de parents d'élèves ou d'acteurs de terrain exerçant une activité professionnelle ou non lucrative au sein du quartier et ne présentant pas de lien direct avec l'un des acteurs institutionnels déjà représentés au sein des instances du contrat de ville : il peut s'agir, par exemple, des commerçants, de petites entreprises ou encore de médecins et professions paramédicales installés dans le quartier

Modalités de désignation des membres

Le collège des habitants est constitué sur la base du volontariat et au moyen d'un tirage au sort. Afin de toucher tous les habitants concernés par le dispositif, nous proposons d'effectuer ce tirage au sort sur la base du fichier des listes électorales ou du fichier de recensement.

Pour mobiliser au mieux l'implication des habitants et des acteurs locaux dans cette démarche, une large communication sera mise en place.

Reconnaissance des conseils citoyens

La liste des membres du conseil citoyen est transmise au préfet. Après consultation du maire et de la présidente de la CAVM celui-ci vérifie la compatibilité de la liste avec les principes posés dans le

présent cadre de référence. Il prend ensuite un arrêté qui fixe la composition du conseil citoyen et lui reconnaît le statut d'association.

Règles de fonctionnement

Chaque conseil citoyen devra élaborer un règlement intérieur s'inscrivant dans le cadre fixé par le contrat de ville et précisant son rôle ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

Ce règlement précise :

- Les objectifs du Conseil Citoyen
- L'association porteuse
- Les compétences du Conseil Citoyen
- Sa composition ainsi que le mode de mobilisation des habitants
- Le principe de renouvellement des membres
- Le fonctionnement des réunions et modalités de votes
- Les valeurs du Conseil Citoyen : Liberté, Egalité, Fraternité, Laïcité, Neutralité, Souplesse, Indépendance, Pluralité, Parité et Proximité
- Le mode d'évaluation et la présentation des travaux et projets du Conseil Citoyen aux partenaires et Habitants.

Moyens à disposition

Une convention de partenariat entre le Conseil citoyen et la ville de Vieux Condé sera également établie. Elle définira :

- Les modalités de participation du Conseil Citoyen au sein des instances de pilotage du Contrat de Ville.
- Les moyens mis à disposition du Conseil Citoyen par la ville de Vieux Condé pour son bon fonctionnement.

Cette instance permet aux habitants de s'impliquer dans le projet de vie du quartier.

A cette fin, le Conseil Citoyen aura la possibilité de solliciter des subventions (FPH, FTU, Etat, Région...) pour réaliser ses projets.

Après en avoir délibéré et ouï l'exposé de M le Maire, le Conseil Municipal décide la création de 2 conseils citoyens.

M le Maire conseille aux conseillers d'aller visiter le site de la Fabrique à Roubaix qui explique simplement ce qu'est un conseil citoyen.

M AGAH est ravi que la Ville mette en place ce Conseil citoyen et souhaite avoir confirmation que l'adjoint à la politique de la ville et à la vie de quartier pilotera ce conseil. M le Maire lui confirme que M SIDER mènera le projet.

M AGAH rappelle qu'au niveau de la géographie prioritaire, les 2 quartiers retenus sont la Solitude Hermitage et la cité Taffin Jard Centre. En 2008, lors de la signature de la convention financière pour l'ANRU, il nous a été imposé, dans le cadre de la politique de la ville, la mise en place d'une Gestion Urbaine de Proximité (GUP) avec 4 thématiques : l'aménagement urbain, l'accompagnement social, le relogement et la communication. Depuis que les travaux ont débuté à la cité Taffin, une GUP s'est elle mise en place dans ce quartier ? Si pas, est-ce le Conseil citoyen qui aura en charge la poursuite de cette action ? Lors d'un conseil précédent, M le Maire a annoncé que les quartiers Carnot et Rieu étaient en veille sociale. Seront-ils intégrés dans cette démarche de Conseil citoyen ?

M le Maire explique que lors d'une rencontre avec les maires des communes concernées, ces problèmes ont été abordés. L'opération sera lancée le 12 Novembre sur ces 2 quartiers prioritaire dans un premier temps mais la volonté municipale est d'ouvrir ce Conseil à l'ensemble de la ville.

M AGAH interroge M SIDER sur les limites géographiques du quartier « centre ». M VAN DER HOEVEN apporte des précisions sur la délimitation de ce quartier. M le Maire précise à M AGAH que la commission sera associée au pilotage de ce Conseil citoyen.

➤ **Unanimité**

Questions diverses :

Dans le cadre des décisions, Mme FONTAINE souhaite avoir des précisions sur les prix des ordinateurs et trouve excessif le coût des travaux notamment des menuiseries. M le Maire l'invite à se rendre au Secrétariat Général afin d'avoir des précisions à ce sujet.

M David BUSTIN lui explique que ces travaux sont nécessaires, notamment pour assurer une qualité à l'accueil du public en ce qui concerne les menuiseries de l'accueil.

Mme SAUDOYER rappelle que le but est de faire des économies ce à quoi M le Maire répond que ces dépenses étaient prévues au budget 2015 et quelles sont indispensables.

M AGAH souhaite avoir des précisions sur l'arrivée de la police municipale et du devenir de la bibliothèque. M David BUSTIN rappelle l'existence d'un règlement intérieur et l'invite à poser ses questions par écrit dans les délais prévus par ce règlement.

Pour terminer, M le Maire informe M MIXTE de la mise en place d'un cordon rouge le week-end de la brocante et de la course pédestre afin d'assurer la circulation.